

COMMUNE DE CAUJAC

La vie à Caujac

Décembre 2017

N° 36

SOMMAIRE

- P 1 Le Mot du Maire
- P 2 Les informations
- P 3 Les informations
- P 4 L'école de Caujac
- P 5 L'école de Caujac
- P 6 Le comité des fêtes
- P 7 Le comité des fêtes
- P 8 Le foyer rural
- P 9 Le foyer rural
- P 10 La bibliothèque
- P 11 La bibliothèque
- P 12 Le club des aînés
- P 13 Le club des aînés
- P 14 Le calendrier des lotos
- P 15 L' État civil
- P 16 Les annonces

ONT COLLABORE

Jean Chenin, Maire
Les élèves de l'école de Caujac
Le Comité des Fêtes
Le Foyer Rural
La Bibliothèque
Le Club des Aînés
L'Association du souvenir
Cyclic 31
L'Épicerie du village
MTZ Déco

Rédaction :

Josette Dubois



LE MOT DU MAIRE

Nous voici de nouveau au terme d'une année qui a été riche en événements pour chacune et chacun d'entre nous.

Souvent de grands moments de joie mais parfois beaucoup de peine quand nous perdons un être cher et surtout s'il est frappé dans sa jeunesse.

J'évoquerai avec vous, lors des traditionnels vœux du Maire, **le dimanche 14 janvier 2018**, tous les points importants traités par le conseil municipal, la vie de notre commune ainsi que l'action toujours active de nos associations. Nous ferons également le point sur les projets en cours ou prévus.

Dans les informations de ce journal, j'attire votre attention sur les difficultés que les communes rurales rencontrent

de plus en plus avec les conséquences qui en résultent pour notre vie quotidienne, mais je peux vous assurer qu'avec l'aide des membres du conseil municipal nous restons déterminés et essayons de contribuer à la poursuite et l'amélioration de la vie de nos concitoyens.

Les fêtes de fin d'année approchent, elles permettront aux familles de se retrouver et de passer ensemble vers 2018 dans les meilleures conditions de santé et de joie.

Une bonne année à toutes et tous, ce sont les vœux essentiels que je partage avec les élus du conseil municipal.

« Les Vœux du Maire et de la Municipalité et l'accueil des nouveaux habitants »

Monsieur le Maire et la Municipalité vous accueilleront pour vous présenter leurs

Vœux de Nouvel An le :

Dimanche 14 Janvier 2018

À 11 heures 00

À la Salle des Fêtes de CAUJAC

Route de Cintegabelle

Le verre de l'amitié clôturera la réunion

Les informations municipales

ÉVOLUTIONS OU ABANDONS ?

Quel est le devenir des communes rurales ?

La question mérite d'être posée au vu des diverses décisions prises à leur encontre.

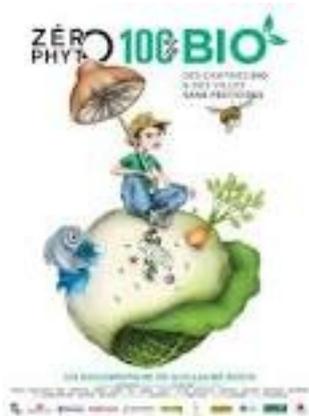
J'évoquais dans mon précédent mot d'humeur quelques craintes, malheureusement elles se sont justifiées par la réduction des financements de l'État et même par de nouvelles décisions entraînant des charges lourdes à assumer.



Je vous laisse apprécier les mesures **PRINCIPALES** :

- **Réduction des dotations de fonctionnement** (moins 13 milliards sur les cinq ans à venir qui viennent s'ajouter aux 11 milliards déjà prélevés). Cela entraînera une nouvelle réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement avec des difficultés supplémentaires pour notre fonctionnement.
- **Suppression des possibilités d'emplois des CAE** ; à terme deux emplois supprimés dans les écoles alors que les parents d'élèves demandent du personnel supplémentaire pour la surveillance, l'entretien et l'accompagnement des enseignants. Autre exemple, un de nos agents communaux qui a subi une opération importante (10 mois d'absence) ne peut plus être remplacé par un contrat « Aide à l'Emploi ».
- **Suppression de la taxe d'habitation** qui équivaut, dès la première année, à une perte de revenus confirmée par l'association des Maires de France.
- **Bientôt le transfert de la responsabilité** de la gestion et de la protection contre les inondations des rivières et des fleuves (GEMAPI) vers les communautés de communes pourra entraîner une taxe pouvant aller jusqu'à 40 € par habitant.
- **Des charges nouvelles** : traitement des PACS ; zéro phyto (voir information ci-après) ; et bien d'autres décisions dont vous suivez l'actualité.
- **Transfert des compétences vers les communautés de communes** pouvant entraîner un abandon de la possibilité d'action des petits villages ; Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; fusion des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ; et bien d'autres mesures qui éloigneront encore plus les services publics de nos communes rurales.

ZÉRO PHYTO



Suite à la loi sur l'interdiction faite aux collectivités publiques d'utiliser des désherbants au 1^{er} janvier 2018, la commune, qui s'était déjà engagée dans le respect et la protection de la nature, n'utilisait que très peu de produits nocifs (2 litres par an pour la totalité du territoire communal) va devoir s'équiper pour assurer l'entretien des espaces communaux. Diverses solutions nous sont proposées : matériels traitant par brûlage (flammes ou vapeur d'eau), mécanique type roto-procuteur spécial, brosses de nettoyage pour les voiries. De nouveaux achats pour nos services municipaux. Ces équipements sont subventionnés à 70 % par l'Agence de l'eau et nous permettra une aide de première dotation.

La conséquence de ces nouvelles pratiques de désherbage va avoir pour effet de vous demander d'accepter la présence d'herbe un peu plus importante et parfois un peu plus haute dans nos espaces verts.

Les informations municipales

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

J'ai proposé au conseil municipal de dissoudre le C.C.A.S comme la loi le permet aux communes de moins de 1500 habitants.

Disposition qui pourrait paraître paradoxale connaissant bien notre volonté de défendre les familles les plus fragiles en leur offrant la possibilité de se loger dans nos maisons à loyers modérés.

Il s'agit en fait de protéger notre patrimoine contre l'un des risques de voir les C.C.A.S intégrés dans l'intercommunalité et de voir disparaître nos capacités de choix de loyers et d'accueil.

L'ASSOCIATION DU SOUVENIR



Le Président, ainsi que tout le Bureau, vous souhaitent de bonnes Fêtes de fin d'année et tous leurs Bons vœux pour l'Année 2018.

Rappel de notre Réunion et Manifestation :

L'Assemblée Générale se tiendra, le **Samedi 03 Mars 2018 à 10 h 30** à la **salle des Fêtes de Caujac**, elle sera suivie à **12 h 30** du vin d'Honneur et du Repas de l'amitié

La **Journée du SOUVENIR** aura lieu, le **Dimanche 29 Avril 2018 à 11 h 00** à la **Stèle de la Ginestière** et à **11 h 45** au **Monument aux Morts de Caujac**.

La cérémonie sera suivie à **12 h 15** du vin d'Honneur en Mairie et à **13 h 00** du repas de l'amitié à la salle des Fêtes de Caujac.

« LES DOUCEURS DE CAUJAC »



Elle arrive ! « **Les Douceurs de Caujac** », épicerie fine et quotidienne ouvrira ses portes pour les fêtes de fin d'année.

Vous y trouverez les produits du quotidien ainsi que le pain, le journal, les fruits et légumes, des produits locaux et régionaux et également un coin « café et snack »

Encore un peu de patience et guettez le tract dans votre boîte aux lettres afin de connaître le jour de l'ouverture.

A très bientôt.
Séverine